

LIVRET D'ACCUEIL

Résidence ESTEREL - 75012 PARIS

Ce livret synthétique a pour objectif d'apporter les informations principales concernant le fonctionnement de la résidence L'ESTEREL. Ce document ne se substitue pas au règlement de copropriété mais le complète.

Description de la Résidence :

La Résidence l'ESTEREL comprend 5 bâtiments de 7 à 13 étages et de 3 sous-sols. Elle se compose de 593 appartements, des bureaux, deux commerces et des parkings.

La Résidence est totalement clôturée.

Accessibilité :

- L'accessibilité piétons se fait par la Rue de Reuilly, le Boulevard Diderot et la Rue Pierre Bourdan (badges et/ou interphones par système Intratone).
- Les parkings souterrains (ouverture par télécommande) desservent les immeubles avec entrées et sorties par la Rue de Reuilly en permanence et par la rue Pierre Bourdan (de 6h à 22h, du lundi au vendredi et jusqu'à 19h le samedi).
- Le Square Saint Charles (voie privée et voie pompiers) dont l'entrée est au 55 rue de Reuilly est accessible après appel d'un gardien (Interphone sur le pilier) si la demande est justifiée. La sortie se fait uniquement par la Rue Pierre Bourdan dont le portail est équipé d'une boucle magnétique.

Le Syndic actuel de l'immeuble est :



ATRIUM GESTION

16 rue Jacques Bingen 75017 PARIS

Tel : 01.56.59.25.25 / Fax : 01.78.94.14.09

www.atrium-gestion.tm.fr

Vos documents sont en lignes et consultables sur internet via vos codes d'accès

Conseil Syndical :

Le Conseil syndical est élu tous les 3 ans par l'Assemblée Générale. Il est constitué de copropriétaires de la Résidence. Une boîte aux lettres est située au 47 Rue de Reuilly et au 29 Square Saint Charles

Un site Internet de la résidence a été mis en place par le conseil syndical qui en assure aussi la maintenance.

Pour y accéder, il suffit de rentrer cette adresse dans votre navigateur habituel :

<http://www.esterel-de-paris.fr>

Pour consulter les informations protégées, il faut entrer dans le Nom Utilisateur un numéro de lot dont vous êtes propriétaire (4 chiffres) et comme mot de passe les 5 derniers chiffres de votre code « Références » qui apparaît sur votre appel de charges.

Gardiens et horaires d'ouverture des loges :

Votre résidence bénéficie de la présence de 4 couples de gardiens.
Les horaires d'ouverture de la loge sont les suivants :

Lundi – Jeudi : 8h00 – 12h et 15h -19h30
Vendredi : 7h30 – 12h et 15h -19h30
Samedi : 7h30 – 12h

Les gardiens sont le point de contact principal en cas de problèmes.

Permanences des gardiens :

Les samedis après-midi, dimanches et jours fériés par roulement pour les urgences seulement (affichées dans les bâtiments)

Bat A 13	M. et Mme MILENKOVIC	01.43.45.56.08
Bat C 23	M. et Mme VALE	01.43.45.00.79
Bat D 29	M. et Mme DA SILVA	01.43.45.00.80
Bat F 146	M et Mme BLOQUEL	01 43.41.10.24

Concernant la distribution des courriers, la convention collective des gardiens prévoit que leur responsabilité couvre « la réception et la distribution des colis et plis volumineux non recommandés ne pouvant entrer dans les boîtes aux lettres ». Les envois recommandés et contre remboursement sont exclus de cette distribution. Concernant les colis de type « Chronopost ou autres », ils peuvent être remis aux gardiens contre signature si le destinataire a donné procuration. Les gardiens n'ont pas l'obligation d'accepter une procuration.